

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY, Julie BOUILLOZ.

Absents : Valérie SACLIER, Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET (pouvoir à Jean MIELLET).

OBJET : SUBVENTION AU CCAS
27 - 30/04/2024

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1^{ère} adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal a inscrit, lors du vote du budget prévisionnel 2024, une somme de 25 000 € au chapitre 65 compte 657363 « subvention de fonctionnement aux établissements à caractère administratif ».

Cette somme est destinée à fournir une subvention au CCAS.

Il convient maintenant de confirmer cette subvention et son montant et d'autoriser le Maire à procéder à son versement.

Après avoir entendu le rapport de madame Emmanuelle GIOANETTI,

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le - 6 MAI 2024

ID : 038-213800758-20240506-DE_30_04_24_27-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 25 000 € au CCAS

CHARGE madame le maire de procéder au versement de cette subvention

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Annalisa DEFILIPPI



Martine VENTURINI
Maire

